

ISÈRE



Le tribunal de commerce de Grenoble devrait se prononcer lundi prochain sur l'état de cessation de paiement ou non de Go Sport. Photo archives Le DL/Gérard LUCAS

Isère Go Sport fait l'acquisition de Gap France

Alors que le tribunal de commerce de Grenoble se prononcera lundi 16 janvier sur la situation financière de Go Sport (dont le siège est à Sassenage), l'annonce ce jeudi de sa maison mère a de quoi surprendre. Dans un communiqué, la holding Hermione People & Brands (HPB) a en effet confirmé une information publiée mardi par MédiaPart, à savoir la reprise par Go Sport de Gap France (57,46% de CA), propriété d'HPB depuis deux ans. « Cette opération a pour objectif de renforcer l'activité « lifestyle » et « sportswear » de ces deux marques de HPB, tout en préservant leurs stratégies spécifiques », indique la holding dans un communiqué. HPB ne dévoile pas le montant de cette opération. Elle précise « juste » que celle-ci a fait l'objet d'une information-consultation auprès des CSE, extraordinaires des deux entreprises, mardi 10 janvier. HPB est la branche distribution de la Financière immobilière bordelaise, fonds d'investissement de l'homme d'affaires Michel Onyiah. Il s'est fait connaître ces dernières années en rachetant plusieurs enseignes de la distribution à bas prix ou devant les tribunaux, dont Gap France en avril 2021 pour un euro symbolique, et Go Sport quelques mois plus tard pour le

même montant. Le 19 décembre dernier, le tribunal de commerce de Grenoble avait examiné les comptes de Go Sport, alerté par les commissaires aux comptes de la société, et entendu la direction de HPB. Deux jours plus tard, alors qu'il devait se prononcer sur l'état de cessation de paiement ou non de l'enseigne, il annonçait la désignation d'un juge-enquêteur afin de connaître précisément la situation financière de l'entreprise. Et renvoyait au 16 janvier ses conclusions.

Quel objectif ?
Ce rachat, quelques jours avant peut-être, interroge alors que HPB a nommé, le 4 janvier, un nouveau PDG pour Go Sport. Quel est l'objectif de cette opération ? Faciliter sa (re)vente ? Est-elle « réclamée » par un repreneur ? Quel est le montant de cette acquisition ? Pas un mot d'HPB. On se souvient qu'en décembre dernier, les syndicats de Go Sport dénonçaient une ponction par HPB de 36 M€ dans la trésorerie de Go Sport et qu'HPB reconnaissait, début janvier, des transferts intra-groupe pour une opération de croissance externe. L'audience de lundi devant le tribunal de commerce pourrait fournir quelques réponses.

Matthieu ESTRANGIN

ISÈRE

Après le séisme, l'ombre du groupe Avec sur le GHM

Après la mise en examen du PDG du groupe Avec – et président du Groupe hospitalier mutualiste – Bernard Bensaïd, l'établissement grenoblois espère qu'une page s'est tournée. Mais l'ombre du groupe est pourtant bien là.

« Il faut que les patients le sachent. Offre de soin au Groupe hospitalier mutualiste à toujours été assurée. Et elle le sera encore ». Jeudi matin, le chef de l'Institut de cancérologie et président de la Commission médicale d'établissement (CME) Nicolas Albin voulait rassurer : « J'ai des patients qui me demandent si le GHM est mis en examen. Non, Bernard Bensaïd n'est pas la Clinique mutualiste et oui, nous sommes en ordre de marche ».

Au lendemain de la mise en examen du président Bernard Bensaïd, soupçonné de prise illégale d'intérêts et de détournement de fonds publics, le mot d'ordre est clair au GHM : avancer. « On est soulagés, on nous a enlevé une belle épine du pied », continue Nicolas Albin, en référence à l'interdiction pour l'homme d'affaires de gérer et de diriger un établissement de santé privé.

Un nouveau directeur général début février

Pour le quotidien des patients, rien ne change. C'est dans les coulisses que l'établissement grenoblois est en chantier. Et où l'ombre de Bernard Bensaïd et du groupe Avec n'est jamais vraiment loin. Un nouveau directeur général prendra ses fonctions le 6 février (l'intérim est assuré actuellement par Magalie Wallner), un peu plus de deux mois après le



La clinique des Eaux-Clares, l'un des bâtiments du Groupe hospitalier mutualiste de Grenoble. Photo Le DL/Benoît LAGNEUX

départ de David Voirin. Il s'agit de Pascal Bonafini, ancien directeur général du Centre hospitalier Saint-Joseph/Saint-Luc (Lyon). Un nouveau DG choisi par Bernard Bensaïd. Problématique ? « Non, on l'a adoubé, il est compétent », assure Nicolas Albin. Un avis qui n'est pas aussi tranché du côté du syndicat majoritaire FO, représenté par Thierry Carron : « On attend de voir, mais quel pouvoir aura-t-il ? Il a été nommé par Bernard Bensaïd et c'est un DG salarié, donc il appliquera ce que dira le conseil d'administration ». Et c'est de ce côté-là que la zone d'ombre est la plus importante.

Au conseil d'administration, des salariés d'avec et la famille de Bernard Bensaïd

Car si Bernard Bensaïd ne peut plus diriger et gérer l'UMG-GHM, le conseil d'administration de l'établissement, composé d'une dizaine de personnes, compte des salariés du groupe Avec (groupe lui aussi mis en examen pour recel de prise illégale d'intérêts et détournement de fonds publics) et des proches du président mis en examen. Parmi eux, Yves Jégo, ancien secrétaire d'État sous Sarkozy, aujourd'hui délégué général du groupe Avec, mais aussi Guillaume Salmon (directeur immobilier

du groupe), Florian Wanert (directeur informatique du groupe Avec) ou encore... Frédéric Bensaïd, la compagnie de Bernard Bensaïd, et ses enfants Jacob et Elsa.

De quoi interpellier du côté de Grenoble. « Le conseil d'administration reste un donneur d'ordre potentiel, mais je ne les imagine pas mettre à l'ordre du jour une remontée financière », veut croire Nicolas Albin, en référence aux 8 millions ponctionnés à l'UMG-GHM à destination de la mutuelle Doctocare, sur la seule année 2022. Mais pour les syndicats, « rien ne garantit que ça ne recommence pas avec ce conseil d'administration », indi-

que FO. Qui demande une mise sous tutelle par l'Agence régionale de santé (ARS) ou un administrateur provisoire pour éclaircir définitivement la situation. La première option est-elle possible ? L'offre de soin n'étant pas impactée (la Haute autorité de santé, après un audit en décembre 2021, avait délivré une mention « bien » à l'établissement), ce n'est pas certain. Reste la possibilité d'un administrateur judiciaire pour couper les liens entre l'établissement grenoblois et son propriétaire. Pour le moment, ce n'est pas le cas et l'ombre du groupe Avec plane toujours sur la Mut'.
Benoît LAGNEUX

Abonnez-vous
Votre dispositif complet d'informations Papier + Numérique

7 JOURS/7	Livraison tous les jours	Par prélèvement 1 an mensuel	19,90€	6 mois au comptant	468€	3 mois au comptant	234€
6 JOURS/7	Livraison du lundi au samedi	Par prélèvement 1 an mensuel	31,20€	6 mois au comptant	374,40€	3 mois au comptant	187,20€
2 JOURS/7	Livraison les samedis et dimanches	Par prélèvement 1 an mensuel	19,90€	6 mois au comptant	238€	3 mois au comptant	119€

NOUVEAU
Inclus dans votre abonnement : l'accès numérique 7j/7

POUR NOUS CONTACTER
par mail : ldsrsc@ledauphine.com
par tél. : 0 800 88 70 01

LE RAPPEL DES FAITS

- **Septembre 2019** : le conseil d'administration de l'Union mutualiste pour la gestion du groupe hospitalier mutualiste (UMG-GHM) vote l'ouverture du projet de cession.
- **Juillet 2020** : le conseil d'administration décide à la majorité absolue, d'entrer en négociation exclusive avec le groupe Avec.
- **Octobre 2020** : la cession est actée.
- **Mai 2021** : les opposants à la reprise déposent un recours pour demander la suspension de la vente. La procédure est toujours en cours.
- **Juin 2022** : les syndicats FO/CGT déposent une plainte contre X pour prise illégale d'intérêts et détournement de fonds.
- **Juillet 2022** : Bernard Bensaïd quitte la direction générale du GHM. La justice suspend les conventions de service « supports » jusqu'à la consultation du CSE.
- **Octobre 2022** : les salariés du GHM manifestent pour protester contre les huit millions de prêts octroyés par l'UMG-GHM à Doctocare depuis le mois de mai.
- **Novembre 2022** : deux procédures d'alerte sont déclenchées. La première émane du commissaire aux comptes qui fait suite à un audit mené par le cabinet KPMG. La seconde du comité social et économique de la Clinique mutualiste qui lance un droit d'alerte économique.
- **9 janvier 2023** : un conseil d'administration est convoqué pour voter un nouveau prêt de 2,7 M€ de l'UMG-GHM vers Doctocare. Il n'aura pas lieu : Bernard Bensaïd est placé en garde à vue.
- **11 janvier 2023** : Bernard Bensaïd est mis en examen pour « prise illégale d'intérêts » et pour « détournement de fonds publics ». Il fait également l'objet d'un contrôle judiciaire lui notifiant l'interdiction de « gérer et diriger l'UMG-GHM, tout établissement de santé privé d'intérêt collectif et toute personne morale de droit public ». Par ailleurs, il devra s'acquitter d'une caution d'un million d'euros, faute de quoi la justice pourrait le placer en détention.

“ Non, Bernard Bensaïd n'est pas la Clinique mutualiste et oui, nous sommes en ordre de marche. ”
Nicolas Albin, président de la Commission médicale d'établissement

Retrouvez tous nos articles sur cette affaire en scannant le QR code

BON DE COMMANDE
à retourner à : Le Dauphiné Libéré
Service abonnements - 650, route de Valence - 38913 Vauray Cedex
- Accompagné de votre chèque à l'ordre du Dauphiné Libéré pour un règlement au comptant
- Accompagné du mandat SEPA et de votre RIB pour un règlement par prélèvement

Indiquez vos coordonnées

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
C.P. : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Mail : _____

Mandat de prélèvement SEPA
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Le Dauphiné Libéré à envoyer ses instructions à votre banque pour débloquer votre compte et votre banque à débloquer votre compte conformément aux instructions de Le Dauphiné Libéré. Vous pouvez à tout moment être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez conclue avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant client : 559 - F9922239362 - Créancier : Le Dauphiné Libéré
Adresse : 650, route de Valence - Code postal : 38913 - Ville : Vauray Cedex - Pays : France

Référence unique du mandat

Débiteur : votre nom : _____
Votre adresse : _____ Ville : _____ Pays : _____
Date de naissance : _____

Titre : _____

Signature : _____

Le : _____

Nous ne devons conserver le présent mandat que pendant 5 ans ou un document que nous pouvons conserver plus longtemps.

Veuillez compléter tous les champs du mandat.

Retrouvez ce dimanche

Diverto & **Version femina**

Le meilleur de la TV et du journalisme

Diverto
Cinéma
Margot Robbie & Brad Pitt
Décadents dans Babylon

Version femina
SPECIAL THALASSO
De Dinaur à Babyface, on parle à la santé

LOU DE LAJOLIE
L'inspiration et l'inspiration

BEAUTE
C'est d'abord l'attention

PRIX SOLIDARITE
1000000€
1000000€

LE DAUPHINÉ libéré